



SAMEDI 29 FEVRIER 2020
11H00 – 11H45
Salle de réception

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2020.

Point n°2 : Décisions du Maire.

Monsieur le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation en vertu de l'article L 2222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Point n°3 : Réhabilitation des locaux d'accueil de la mairie et aménagements extérieurs : validation du projet

Le bâtiment de la mairie, situé pour la partie accueil du public au 5 rue de Verdun s'inscrit dans un ensemble immobilier qui démarre place de la Paix avec le bâtiment accueillant l'école élémentaire. L'espace à restructurer est le rez-de-chaussée du bâtiment qui se développe sur environ 120 m². Attenante à cet espace, la galerie de l'hôtel de ville représentant un espace d'environ 30 m², est intégrée pleinement dans le programme pour répondre aux objectifs de cette opération de restructuration des locaux d'accueil de la mairie. La création d'un aménagement extérieur (un parvis) va venir compléter cette restructuration.

Le montant des travaux à la phase d'Avant-Projet Définitif est de 623 000,00 € HT. Les honoraires de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 52 937,50 € HT.

Le coût total de cette opération est donc estimé à 675 937,50 € HT (811 125 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la réalisation de ce projet.

Point n°4 : Confortement des toitures de l'école P. Bert : validation du projet

Le bâtiment mairie-école, qui est situé Place Aristide Briand, en plein cœur du centre-ville, et qui date de 1938, présente des signes de fragilité sur sa toiture. Il a donc été décidé d'y effectuer des travaux :

- reprise de zinguerie (étanchéité des noues et des arêtes de toit),
- reprise des chéneaux d'écoulement des eaux de toiture,
- remaniement et remplacement de tuiles,
- reprise éventuelle de la charpente et des chevrons.

Le projet de confortement des toitures de l'école élémentaire P. Bert doit donc permettre d'assurer l'imperméabilité de ce bâtiment aux infiltrations d'eau subies dans les salles de classe à chaque fois que des précipitations tombent avec abondance sur le toit de ce bâtiment.

Ce projet de confortement des toitures de l'école élémentaire P. Bert, a été estimé à 348 430,90 € HT. Les honoraires de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 37 850 € HT.

Le coût total de cette opération est donc estimé à 386 280,90 € HT (463 537,08 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la réalisation de ce projet.

Point n°5 : Extension des vestiaires et aménagement des locaux du stade de football : validation du projet.

La commune de Conflans en Jarnisy projette de réaménager le bâtiment communal situé rue Eugène Duchatel dans le quartier des Hauts de Conflans, qui sert de vestiaires et club house pour l'association Union Sportive Conflanaise de Football. Dans le cadre de ce projet d'aménagement des locaux existant, l'architecte qui a été retenu comme maître d'œuvre a proposé de résoudre la situation existante en réaménageant le bâtiment existant et en créant un local neuf destiné à accueillir deux nouveaux vestiaires, 2 blocs douches et des toilettes.

Un réaménagement de la tribune est également prévu.

Le montant des travaux a été estimé à 270 005,00 € HT. Les honoraires de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 22 600 € HT. Le maître d'œuvre a également estimé à 14 500 € HT d'autres honoraires.

Le coût total de cette opération est donc estimé à 307 105,00 € HT (368 526,00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la réalisation de ce projet.

Point n°6 : SMIVU Fourrière du Jolibois : adhésion des communes d'Hagondange et de Richemont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce favorablement sur la demande d'adhésion des communes d'Hagondange et de Richemont au S.M.I.V.U. du Joli Bois.

Point n°7 : Questions diverses.

Aucune question n'est formulée.